

**CORTAILLOD** Suite aux protestations d'un voisin, les fêtes se déroulant à la salle polyvalente doivent se terminer une heure plus tôt. La soirée vintage du village passe à la trappe.

## Un régime plus strict pour Cort'Agora

FREDERIC MERAT

Il n'y aura pas cette année de soirée vintage à Cortaillod. En cause, la décision des autorités de stopper les festivités à 2h au lieu de 3h.

«Tous les gens qui viennent à nos soirées sont déçus», relève Martine Notter, l'une des organisatrices de Génération Tubes, dont la cinquième édition devait avoir lieu le 16 avril. Selon elle, la manifestation mettant notamment à l'honneur la musique des années 1980 a toujours affiché complet, attirant quelque 800 personnes. Sans causer de problèmes.

### «Faire bouger le village»

Les organisateurs ont été informés par le Conseil communal de plaintes du voisinage et que, «suite à d'autres manifestations qui ne respectent pas les règles de bases, toutes les manifestations sont pénalisées». Trois courriers au Conseil communal et un au Conseil général, ainsi qu'une rencontre n'ont rien changé. «Pour une manifestation de notre envergure, alors que la plupart des gens arrivent vers minuit, on ne peut pas arrêter à 2h», explique Martine Notter.

«Nous sommes très actifs pour faire bouger le village», explique celle qui y organise également une brocante. Elle a lancé la soirée en 2012 avec son mari et un couple d'amis. L'idée est venue un soir de Nouvel An: «On chantait et dansait en écoutant Radio Nostalgie...» Les soirées vintage de RTN à La Chaux-de-Fonds ont été source d'inspiration.

### «Dommage de perdre ça»

Les organisateurs songent déjà, à regret, à déplacer leur soirée à la salle de spectacles de Boudry. Mais, pour «cette année, c'est trop tard». La Carquoie compte toutefois sur le nouveau règlement communal de police pour réintégrer Cort'Agora.

«Le règlement de police sera revu cette année encore», précise le conseiller général Maurice



Les débordements lors de certaines soirées à Cort'Agora ont conduit le Conseil communal à serrer la vis. DAVID MARCHON

Vouga. La commission compétente qu'il préside n'a pas encore abordé le sujet, qui doit être soumis au législatif en mai prochain. Quant à Génération Tubes, «ce serait dommage de perdre ça», estime-t-il.

### Mauvaise aération

«J'espère que cette soirée reviendra l'année prochaine», rebondit le conseiller communal Daniel Berger. «Comme autorité politique, nous sommes toujours entre deux chaises», devant concilier fêtards et riverains. Mais, lors de soirées, «il y a des gens, pas des Carquoies, qui ont vraiment abusé». A tel point que ceux qui y avaient célébré un mariage ne sont désormais plus les bienvenus.

Quant aux causes des nuisances sonores, Daniel Berger évoque l'interdiction de fumer à l'intérieur, mais aussi le niveau

sonore, avec parfois le dépassement de la limite des 90 décibels. Il reconnaît par ailleurs qu'à Cort'Agora, «l'aération est mauvaise», ce qui incite à ouvrir les fenêtres. Il faudra songer à améliorer la situation lors d'une prochaine rénovation du bâtiment.

L'élu en charge de la sécurité publique note que la commune doit adapter son règlement de police à la nouvelle législation cantonale. «En général, les établissements publics sont ouverts de 6h à 2h.» Mais des horaires plus tardifs sont possibles.

Apparemment, c'est surtout

un voisin de Cort'Agora qui est à l'origine de nombreuses réclamations. Les riverains rencontrés hier aux alentours de la salle nous ont en tout cas affirmé ne pas être dérangés. «Une grande salle comme celle-là, c'est fait pour faire la fête», glisse une voisine compréhensive... ◊

## Des chiffres et des règles

La salle polyvalente de Cort'Agora affiche un taux d'occupation élevé, en semaine par les écoles et les sociétés locales. Elle accueille également de nombreuses manifestations le week-end. L'an dernier, pas moins de 34 matchs au loto y ont été organisés. A cela se sont ajoutés neuf soirées festives, huit présentations théâtrales, sept journées sportives, six journées festives, sept concerts et six comptoirs.

Le règlement d'exploitation contient un certain nombre de règles générales d'utilisation.

Parmi elles, il est stipulé qu'à partir de 22h, les portes de secours et les impostes doivent être fermées et les stores abaissés. Par ailleurs, le locataire doit surveiller l'entrée et la sortie des utilisateurs afin que soient respectés l'ordre et la tranquillité aux alentours du bâtiment.

Il semble qu'il n'y ait pas eu de dénonciation l'année passée. Des patrouilles de police se rendent régulièrement sur les lieux en cas de manifestation. Les policiers peuvent amender les organisateurs pour bruit excessif. En règle générale, un rappel à l'ordre suffit. ◊

### CONCISE

## Chauffeur d'un car acquitté en appel

Un chauffeur de car est définitivement acquitté par le Tribunal fédéral (TF) au terme d'un procès qui l'a opposé à un jeune passager surexcité. Menaçant de tout casser, ce jeune avait exigé, en février 2012, que le chauffeur arrête son bus – rentrant sur Neuchâtel après une fête à Lausanne – sur l'autoroute. Il avait ensuite été blessé par une voiture.

Le passager, qui avait consommé de l'alcool et du cannabis, s'était disputé avec son amie durant le trajet. Après un scandale, il avait ordonné au chauffeur, peu avant la jonction de Grandson, de le laisser sortir. Après deux refus, il avait menacé de tout casser. Le chauffeur s'était alors arrêté sur une bande d'arrêt d'urgence, peu avant le tunnel de Concise et avait ouvert la porte arrière de son véhicule.

Le fêtard était sorti avant de se coucher en travers de la chaussée et d'être heurté par une voiture. Grièvement blessé, il avait subi de multiples fractures. En septembre 2014, le tribunal d'Yverdon avait acquitté la conductrice de la voiture de l'accusation de lésions corporelles graves et de violation des règles de la circulation routière, mais avait reconnu le chauffeur de bus coupable de ces infractions.

### Comportement délirant

Acquitté en deuxième instance, le conducteur échappe définitivement à toute condamnation. Saisi d'un recours du jeune homme, le TF considère lui aussi que le chauffeur du car n'a commis aucune infraction. Il confirme aussi l'acquittement de la conductrice de la voiture.

Le TF rappelle le caractère totalement exceptionnel du comportement adopté par le fêtard. En effet, après être sorti du bus, alors que les conditions météorologiques étaient défavorables, le jeune homme s'était couché sans aucune raison et sans qu'on puisse comprendre pourquoi sur la chaussée de l'autoroute.

Un tel comportement relégué à l'arrière-plan la faute du conducteur de bus et brise tout lien de causalité entre son comportement et les lésions corporelles subies par la victime. ◊ ATS

### ERRATUM

#### Le bon directeur de l'école des fleuristes

Dans le compte rendu du concours des jeunes fleuristes publié hier, nous avons maladroitement donné le titre de directeur de l'École des métiers de la terre et de la nature, à Cernier, à Hervé Aubert, patron du magasin de fleurs du même nom. Or, c'est Pierre-Alain Berlandi qui occupe le poste de responsable de l'école affiliée au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). ◊ RÉD

### MÉMENTO

#### CORMONDRECHE

**L'hiver de l'âme.** Ce samedi à 18h, l'œuvre de Schubert «Winterreise ou l'hiver de l'âme» sera jouée au château de Cormondrèche.

**FACEBOOK** Présenté hier matin à Neuchâtel, une campagne contre le tabagisme innove.

## Un programme antitabac mise sur le réseau social

Miser sur Facebook pour inciter un maximum de Romands à arrêter de fumer. C'est l'objectif d'un projet, dévoilé hier au Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel, qui s'appuie sur la pression positive et l'esprit communautaire du réseau social pour que les fumeurs disent adieu à la clope.

«Entre 4000 et 6000 Suisses romands pourraient arrêter de fumer grâce à Facebook», estime Roland Savioz, concepteur de ce projet qui a fait ses preuves en Valais. Ceux qui veulent participer à ce programme doivent s'inscrire sur la page Facebook «J'arrête de fumer» de leur canton de domicile.

Le coup d'envoi proprement dit de cette opération sera donné le

20 mars, premier jour du printemps. Les participants auront six mois pour mettre un terme à leur addiction. Dès lors, les candidats recevront chaque jour et pendant les six mois du programme un conseil de désaccoutumance. L'action est mise sur pied par des associations cantonales comme les différents centres d'information pour la prévention du tabagisme (Cipret).

### Conseils et encouragements

«La solidarité ainsi que la force du groupe sur Facebook dégagent une pression positive», explique Alexandre Dubuis, coordinateur romand du programme. Les participants ne seront pas seuls. Ils pourront participer à des discus-



Après les messages sur les paquets, la prévention contre le tabagisme mise sur Facebook. ARCHIVES

sions et recevoir des conseils. «L'envie physique d'une cigarette dure trois minutes: occuper l'esprit durant ce laps de temps en consultant la page Facebook pour commenter et lire et l'envie est passée», souligne Roland Savioz. Le public visé est celui des personnes âgées entre 26 et 34 ans.

### Programme innovant

Pour Peter Blatter, responsable du Fonds de prévention du tabagisme, ce projet est vraiment innovant, car «il intègre les fumeurs dans un rapport participatif». Jusqu'à présent, le milieu de la prévention proposait essentiellement des méthodes fondées sur l'épreuve. Le Fonds de prévention du tabagisme finance le programme à hauteur de

600 000 francs. Une somme équivalente sera versée par les cantons concernés. Pour le moment, le projet ne sera pas étendu à la Suisse alémanique.

Ce programme repose sur le projet pilote mené depuis le 7 septembre 2015 dans le canton du Valais. Sur les 1000 participants, plus de la moitié des sondés sont non-fumeurs après trois mois. Selon les différentes méthodes utilisées, individuelles ou en groupe, il y a entre 5 et 20% de réussite. «On est très nettement au-dessus», conclut Alexandre Dubuis. ◊ ATS

### INFO

**Pour participer:** Sur Facebook, il suffit de rechercher «J'arrête de fumer Neuchâtel» et de «liker» la page.